

ICANN69 | Réunion générale annuelle virtuelle – Mise à jour sur la Piste de travail 2 sur la responsabilité du GAC et PSWG du GAC  
Mardi 20 octobre 2020 – 12h30 à 14h00 CEST

GULTEN TEPE :

Soyez les bienvenus à la réunion 69 du GAC. C'est la piste de travail 2 du GAC sur la responsabilité le mardi 20 octobre à 10h30 UTC. Pour des raisons de temps, nous ne ferons pas l'appel, mais l'assistance des membres du GAC sera disponible dans l'annexe du communiqué et dans les procès verbaux du comité.

Les membres du GAC devront mettre à jour leur nom et leur nom de pays et affiliation. Si vous voulez poser des questions, veuillez écrire votre question ou commentaire commençant par « QUESTION » ou « COMMENT » en anglais pour que tout le monde puisse les lire.

La séance du GAC s'effectue avec une interprétation qui sera faite sur la plateforme d'interprétation simultanée distance de Congress Rental Network. Les instructions peuvent être lues sur le chat de Zoom.

Les micros seront en muet pendant la séance, à moins que vous ne leviez la main sur la liste des orateurs. Si vous voulez parler, prenez la parole. Pour les registres, dites dans quelle langue vous allez parler si ce n'est pas l'anglais. Veuillez parler clairement et à un rythme raisonnable pour permettre une interprétation appropriée et précise.

---

**Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.**

---

Enfin, cette séance, ainsi que toutes les autres activités de l'organisation, est régie par les normes de comportement attendu de l'ICANN. Vous trouverez le lien dans le chat pour vous y référer.

Je voudrais maintenant céder la parole à la présidente du GAC, Manal Ismail. Manal, s'il vous plaît.

**PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :** Merci beaucoup Gulden. Soyez les bienvenus encore une fois. Nous aurons une séance de 90 minutes divisée entre ce qui concerne la piste de travail 2 sur la responsabilité et le groupe de travail sur la sécurité publique du GAC ainsi que les mises à jour pertinentes. Chacune de ces séances durera 45 minutes. Nous allons commencer par la piste de travail 2 sur la responsabilité et ensuite, nous allons réviser l'avancement des efforts de mise en œuvre. Nous allons aussi parler du développement de l'outil de suivi du GAC. Et nous allons aussi discuter de la mise en œuvre des valeurs fondamentales et des droits de l'homme.

Je voudrais donc maintenant céder la parole aux coprésidentes du groupe de travail sur les droits de l'homme et sur le droit international, Lina de la Lituanie et Suada, représentante du GAC de la Bosnie-Herzégovine. Elles dirigeront cette séance. Je vais donc m'arrêter ici et je vais leur céder la parole. Je ne sais pas laquelle des deux commencera.

---

SUADA HADZOVIC :                      Merci beaucoup Manal.

Bonjour, bon après-midi et bonsoir. Je m'appelle Suada Hadzovic, je suis la représentante du GAC de la Bosnie-Herzégovine et je suis aussi membre coprésidente du groupe de travail sur les droits de l'homme et sur le droit international. J'espère que vous allez tous bien. Je vous remercie de votre participation à cette séance.

Nous allons donc discuter des recommandations de la piste de travail 2 du point de vue de la mise en œuvre du GAC. Et comme vous pouvez le voir dans notre ordre du jour, nous avons certains thèmes pour cette séance.

Nous allons d'abord vous mettre à jour sur les actions entreprises depuis l'ICANN68. Nous allons ensuite discuter des différentes initiatives de mise à jour. Nous espérons que ces débats seront utiles pour vous. Nous allons donc commencer le premier point de l'ordre du jour. Nous allons voir la prochaine diapositive s'il vous plaît.

Dans cette diapositive, nous voyons certaines parties du communiqué du GAC sur la mise en œuvre de la piste de travail 2 sur la responsabilité. Le 27 juin 2020, comme vous devez vous en souvenir, lors de la réunion de l'ICANN68, après la présentation faite par le groupe intercommunautaire et les coprésidents du groupe de travail des droits de l'homme sur l'outil d'impact de suivi et d'évaluation, le GAC a demandé aux coprésidents du groupe de travail des droits de l'homme et du droit international de commencer le travail sur l'outil de suivi pour ce qui concerne la mise en œuvre. Il leur a été demandé

---

aussi de considérer comment les volontaires du GAC pourraient apporter leur soutien à cet effort. Pour pouvoir illustrer le travail fait dans ce domaine, un document Google a été rédigé, et le personnel de soutien du GAC, Julia et Robert, ont participé à ce travail. Nous avons entamé le travail avec cet outil de travail avec le groupe de travail sur les droits de l'homme et le droit international.

Maintenant, je vais céder la parole à Julia Charvolen pour qu'elle présente cet outil de suivi du GAC.

JULIA CHARVOLEN :

Merci beaucoup Suada.

Bonjour à tous. Je suis Julia Charvolen. J'ai participé au travail du groupe de travail des droits de l'homme et du droit international avec leurs coprésidents et avec Rob pour pouvoir travailler sur cet outil de suivi. Nous allons voir la prochaine diapositive. Je vais partager mon écran avec vous tous. Prochaine diapositive s'il vous plaît. Merci.

Comme Suada le disait, lors de la réunion de l'ICANN68, le groupe intercommunautaire sur les droits de l'homme et le droit international a présenté cet outil de recommandations pour l'impact en ce qui concerne les droits de l'homme dont l'objectif est de travailler pour la mise en œuvre des recommandations.

Le GAC a aidé ses coprésidents à commencer le travail pour développer un outil permettant le suivi de ce domaine fondamental.

INTERPRÈTE : Nous nous excusons, mais l’audio de Julia est entrecoupé et il n’est pas possible d’interpréter de manière exacte.

JULIA CHARVOLEN : Ils ont développé un outil avec les membres du groupe de travail sur les droits de l’homme.

INTERPRÈTE : Nous nous excusons encore une fois aux participants du canal français parce que l’audio de Julia Charvolen est coupé et on ne peut pas interpréter de manière exacte.

GULTEN TEPE : Julia, excusez-moi de vous interrompre mais votre audio n’est pas bon. L’opérateur vous appelle en ce moment pendant que vous partagez votre écran avec nous.

JULIA CHARVOLEN : Merci beaucoup.

GULTEN TEPE : Merci. Entre temps, si vous voulez continuer à partager votre présentation.

JULIA CHARVOLEN : Gulten, vous m’entendez ?

GULTEN TEPE : Oui Julia, on vous entend bien.

JULIA CHARVOLEN : Merci et mes excuses pour cet inconvénient. Excusez-moi si vous n'avez pas pu entendre la présentation dès le début. Je vais répéter brièvement ce que j'ai dit au début.

Le groupe de travail sur les droits de l'homme a créé un outil de suivi pour l'évaluation de l'impact. Je vais donc partager encore une fois mon écran avec vous. Et je commencerai directement par la présentation de cet outil. Une minute s'il vous plaît, j'espère que vous pouvez tous voir mon écran. Confirmez s'il vous plaît que vous voyez bien cela.

GULTEN TEPE : Oui, bien sûr, nous pouvons voir le document de suivi.

JULIA CHARVOLEN : D'accord.

L'objectif de ce tableau est de faire une liste de toutes les recommandations et du travail du GAC ainsi que du suivi de la mise en œuvre. L'inventaire du GAC sur les recommandations de mise en œuvre est un document du personnel qui a été partagé avec les membres du GAC et il a été présenté lors de la réunion ICANN69. Je mettrai le lien sur le chat sous peu.

Il s'agit d'un outil que vous pouvez consulter. Toutes les recommandations et probablement les recommandations finales du rapport final de la piste de travail 2 sont ici. Il y a aussi d'autres colonnes, les colonnes C et D, où vous pouvez observer le texte du rapport d'évaluation ainsi qu'un autre texte permettant de préparer les considérations pour le Conseil d'Administration afin que le Conseil d'Administration tienne compte de ces recommandations pour l'organisation ICANN et pour la communauté. Ces considérations ont été aussi ajoutées pour le moment où le GAC travaille sur ces questions.

Nous allons maintenant aborder la partie concernant le GAC sur la mise en œuvre et les recommandations. Vous pouvez voir les recommandations les plus importantes où se trouve le fondement de la mise en œuvre, ce qui devrait permettre de voir un résumé de la manière dont cela va avoir un effet sur le travail du GAC.

Sur les colonnes F et G, il y a l'évaluation du GAC ainsi que les fondements pour les recommandations ainsi que l'avancement de la mise en œuvre, ou autrement dit le niveau de besoin. Ce que l'on peut voir aussi sur la colonne H, c'est un niveau de priorité haute, moyenne ou basse.

Il y a aussi les parties qui contribueront et ensuite, nous verrons dans la prochaine colonne les personnes responsables de ce travail. Il faut qu'on porte une certaine attention aux détails par rapport à la participation du GAC au moment de la mise en œuvre des recommandations. Autrement, ceci aura un effet sur les résultats

parce que cela a été assigné au GAC dans son ensemble et non pas à un groupe spécifique. Mais de toute façon, tout cela est nécessaire pour mener à bien le débat.

Il y a une autre colonne concernant la responsabilité où l'on indique l'état d'avancement de la mise en œuvre du GAC où l'on dit s'il est en suspens, en progrès ou si la mise en œuvre a été terminée. Ceci indique aussi les fondements.

Comme vous pouvez le voir, il y a un deuxième onglet où il y a un guide. L'objectif de ce second onglet est de donner des critères pour compléter ces colonnes. Ceci a été envoyé aux membres du groupe de travail du GAC sur les droits de l'homme et sur le droit international pour qu'ils en fassent une révision préliminaire et qu'ils présentent leurs commentaires. Les commentaires sont indiqués dans l'espace concernant l'avancement de la mise en œuvre.

Enfin, il y a un troisième onglet où l'on peut voir l'avancement de la mise en œuvre de l'outil du GAC et qui donne un aperçu général des données. L'idée est de pouvoir commencer à compléter ces espaces avec l'information après la séance d'aujourd'hui et lors des séances qui suivront.

Je vais donc maintenant céder la parole à la présidente du groupe de travail, mais je me ferai un plaisir de répondre à toute question que vous pourriez me poser. Je vous remercie de votre attention.



SUADA HADZOVIC :

Merci Julia. Espérons donc que les membres du GAC puissent jeter un coup d'œil à cet outil de suivi et qu'ils nous présentent leurs commentaires et cela, pour que le groupe de travail sur les droits de l'homme et le droit international en tienne compte.

Dans cette diapositive, il y a certains documents, certains rapports pour signaler tout simplement que tout cela est disponible et que ce qu'il nous faut, ce sont des volontaires.

Je vais vous rappeler qu'il y a presque un an, le Conseil d'Administration a approuvé les recommandations, en novembre 2019 plus précisément. Et il y a 116 recommandations sur des questions comme par exemple la transparence, et cela prendra quelques années pour compléter la mise en œuvre de toutes ces recommandations. Ceci est signalé dans le rapport final de la piste de travail. Nous savons que la mise en œuvre de toutes ces recommandations tiendra compte des processus opérationnels et budgets de l'ICANN. Le personnel et le GAC ont également révisé le rapport final et ont identifié en tout 42 recommandations de la piste de travail 2 qui ont un impact. Il y a donc quelques évaluations importantes pour le groupe de travail des droits de l'homme et du droit international. Et dans ces rapports, ces évaluations, il y a l'explication sur la méthodologie de travail. J'aimerais donc mettre l'accent sur une partie du deuxième rapport.

Là, il y a deux questions à tenir compte. Il n'y a pas suffisamment de volontaires pour continuer le travail. L'organisation ICANN et l'équipe de mise en œuvre invitent ceux qui s'occupent des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales à mener à bien le

---

développement de ces questions. Cela dépend de nous, cela dépend de notre intérêt de pouvoir faire approcher des volontaires.

Maintenant, je voudrais souligner une question par rapport à une séance concernant le groupe de travail intercommunautaire de l'ICANN sur les droits de l'homme qui a eu lieu en octobre. Une conclusion serait qu'il serait bien d'avoir une certaine formation en matière de droits de l'homme au sein de l'ICANN. Peut-être pourrait-on faire des activités de renforcement des capacités en matière des droits de l'homme. Aussi, il y a un autre document très utile ayant trait à l'amélioration du modèle multipartite de l'ICANN et qui a trait aux recommandations de la piste de travail 2. Nous pouvons donc utiliser tous ces rapports sur la diversité de genre, etc., qui peuvent nous aider. Maintenant, nous avons besoin de volontaires. Prochaine diapositive s'il vous plaît.

Ici, on peut voir les options qui sont mises à considération au cas par cas, des recommandations pour le GAC. C'est peut-être trop de travail parce qu'ils sont surchargés. Il y a l'évaluation des questions importantes du groupe de travail des droits de l'homme et du droit international. Mais ce ne sont que des options. Cela dépend de nous. Et il est nécessaire pour ce faire d'avoir la collaboration de volontaires.

Merci beaucoup. Maintenant, je vais passer la parole à Lina Rainiene, la coprésidente du groupe des droits de l'homme. Lina, allez-y s'il vous plaît.

LINA RAINIENE :

Merci à tous. Je vous demande de passer à la prochaine diapositive. Merci bien.

Tel que Suada l'a présenté, il y a quelques questions liées à l'outil, au document de travail. Cet outil en ce moment est en étape de travail et les prochaines étapes que nous allons suivre après l'ICANN68. Prochaine diapositive s'il vous plaît.

Au début, si l'on jette un coup d'œil, nous voyons les principes les plus importants. Dans les différents domaines de capacité du GAC, des recommandations ont été faites dans des forums internationaux tel que cela est incorporé au principe 1 des principes opérationnels du GAC. Il faudrait peut-être tenir compte de l'aspect discrétionnaire des gouvernements et des organisations pour sélectionner et déléguer les représentants au sein du GAC tout en évaluant les différents niveaux de mise en œuvre des recommandations de la piste de travail 2 dans les capacités du GAC. Je parle spécifiquement des recommandations concernant la diversité.

De plus, il y a des aspects particuliers qui sont couverts par les principes opérationnels du GAC, à savoir la diversité géographique, favoriser cette diversité dans la sélection des représentants. Il y a également la question du rôle du GAC par rapport au groupe des régions faiblement desservies centralisées dans ces régions, il faut penser aux économies moins développées. Puis les règles de soutien aux déplacements actuelles. Prochaine diapositive s'il vous plaît.

GULTEN TEPE : Je m'excuse mais avant de continuer avec la prochaine diapositive, dans le chat privé, je vais demander de confirmer le téléphone pour que notre opérateur puisse vous appeler parce qu'il y a des réclamations pour la qualité du son.

LINA RAINIENE : Merci. D'accord. Je confirme donc que l'opérateur m'appelle. Alors, qu'est-ce que je fais ? Je continue ou j'attends ?

GULTEN TEPE : S'il vous plaît, attendez un tout petit peu. Merci. Je vois que Lina vient de revenir au système audio. Bienvenue Lina.

LINA RAINIENE : Génial Gulden. Pouvez-vous me confirmer que le son est bien ?

GULTEN TEPE : Oui, on vous écoute bien, mais il y a un écho.

LINA RAINIENE : L'écho ne devrait plus exister parce qu'on a réglé le système audio. Je crois que tout est bien.

On continue avec les recommandations. Sur le bloc d'actions liées à la diversité et compte tenu du niveau de capacité et de participation existant, on assume qu'il est possible d'envisager des démarches ultérieures et de distribuer les efforts de manière opportune tout en

considérant les délais établis pour ces processus. Pour ce bloc, le processus peut être vu clairement.

En premier lieu, il faut accorder quels sont les éléments clés sur lesquels on va travailler considérant le membership du GAC et compte tenu la protection des données personnelles. On va discuter et définir lequel de ces éléments mentionnés comme représentation géographique, linguistique, diversité, habiletés, représentation du groupe des parties prenantes qui sont clairement des questions évidentes pour le GAC. Cela, il faut le définir parce que la liste de ces éléments sera par la suite suivie avec une évaluation ultérieure.

Ensuite, tout peut être développé, établir le mandat en respectant les procédures du GAC. Il faut donc décider par la suite si on adoptera une procédure après une analyse du groupe des droits de l'homme et enfin, décider du suivi et la mise en œuvre des données qui pourraient être publiques. Comme vous le voyez dans la diapositive, il y a des groupes de recommandations qui énoncent les éléments clés, puis la planification des pas d'évaluation et l'exécution de l'évaluation.

Nous avons vu que le GAC a certaines limitations par rapport à la description de la composition du groupe. Mais le reflet de la composition du groupe peut se faire et il faut en discuter et il faut faire la planification au sein du GAC. Prochaine diapositive s'il vous plaît.

Comme on l'a déjà indiqué dans l'outil, par rapport aux blocs de recommandations, le deuxième bloc principal a trait à la valeur fondamentale des droits de l'homme. Le groupe de travail des droits

de l'homme et du droit international a attribué des recommandations dans le cadre d'interprétation des droits de l'homme afin de garantir cette valeur fondamentale. Ici, on peut voir des actions qui vont bien au-delà des activités opérationnelles. Tel que cela a été mentionné auparavant, c'est un processus complexe et il est à peine possible de prévoir des démarches ultérieures et de les refléter dans une ligne de temps.

Dans les capacités du GAC et du groupe de travail des droits de l'homme et du droit international, on voit ceci comme le processus qui représente un plus grand défi que l'on adopterait compte tenu des capacités. Actuellement, on indique des recommandations supplémentaires qui exigent un niveau plus important de participation et ceci n'affecte pas directement le GAC. Il y en a d'autres qui n'exigent pas un niveau de participation si élevé. On passe à la prochaine diapositive s'il vous plaît.

Là, on voit le contenu de l'outil. Nous avons reçu des commentaires sur l'attribution de couleurs. Vous avez en gris les recommandations où au début il a été indiqué qu'elles ne seraient pas applicables, en principe. Les autres couleurs seraient débattues au sein du GAC. On passe à la prochaine diapositive s'il vous plaît.

En plus de la discussion sur l'amélioration des processus d'élaboration des politiques et du respect des recommandations, le groupe a considéré des mesures semblables pour ajouter l'évaluation de l'impact des droits de l'homme sur ces différents processus. Nous voyons ici nos propres discussions et nos propres décisions entre les

membres et les leaders des groupes de travail et nous voyons aussi les possibilités d'introduire certaines mesures dans le processus du GAC lui-même. Si l'on considère que la valeur fondamentale des droits de l'homme doit être respectée dans toutes les parties du modèle multipartite, il faut que ce soit cohérent. Il est important donc de tenir compte des activités du GAC et d'autre part, de considérer les avis que le GAC a présentés.

Nous estimons donc que pour les prochaines étapes, il faut suivre ou emprunter les voies que la communauté est en train de discuter. Il n'y a pas jusqu'ici de proposition, il n'y a pas eu non plus d'indication de processus de politiques dont on doit indiquer la priorité par conséquent.

En parallèle, en même temps qu'on discute, si le GAC peut mettre en œuvre certains aspects dans les procédures du GAC lui-même et de manière simultanée, il peut participer et suivre les délibérations de la communauté.

Nous voyons ici qu'il y a une interaction inévitable entre le groupe de travail des droits de l'homme et du droit international avec d'autres groupes du travail du GAC qui utilisent déjà cet outil ou qui pourraient soulever des questions dans l'avenir s'il y a des propositions d'amélioration ou d'élaboration de principes opérationnels par exemple ou d'autres compétences du groupe de travail des régions faiblement desservies. Bien sûr, dans notre groupe de travail sur les droits de l'homme et le droit international, en tant que coprésidentes,

---

nous participerons au groupe de travail intercommunautaire de l'ICANN sur les droits de l'homme. Je ne veux pas répéter.

Je vais conclure et je vous invite à vous rendre en utilisant le lien qui a été présenté par le personnel de soutien pour voir l'outil ainsi que des convocations volontaires pour nous aider dans les efforts de mise en œuvre. Nous vous remercions de votre attention. J'attends maintenant pour voir s'il y a des consultations ou des débats ultérieurs à cet égard.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Suada et Lina de votre présentation.

Je vois qu'il y a une question sur le chat. C'est une question de notre collègue du Danemark adressée au personnel du GAC. Cette question dit ce qui suit : « Je crois comprendre que l'organisation ICANN présentera des rapports d'état sur la mise en œuvre régulière des recommandations de la piste de travail 2 et que le premier rapport sera publié au cours du troisième trimestre de l'année civile 2020. Ma question est la suivante : où est-ce que je peux trouver ce rapport ? » Avons-nous une réponse à cela ? Pourriez-vous vérifier cela s'il vous plaît pour pouvoir répondre plus tard si on ne le trouve pas tout de suite ?

Entre temps, y a-t-il des commentaires ? Y a-t-il des questions ? Si vous le permettez, je répète ce que demandent Suada et Lina. On invite tous les membres du GAC à vérifier et à utiliser cet outil, à donner leur avis à ce propos. On demande aussi la contribution des volontaires



pour le travail sur les recommandations de la piste de travail 2, les efforts de mise en œuvre qui ont un impact sur les opérations du GAC. Et on demande aussi des volontaires pour travailler là-dessus pour l'élaboration d'un outil de mise en œuvre pour des domaines fondamentaux qui sont importants pour le GAC. Prenez donc le temps d'essayer cet outil et de contacter les leaders du groupe de travail sur les droits de l'homme et le droit international pour vous proposer pour ce travail qui est tellement important.

S'il n'y a pas de commentaires ou de questions ou de demandes de parole, je crois que nous pouvons conclure cette partie de la séance. Nous remercions profondément Lina, Suada et Julia de ces présentations qu'elles ont faites. Et nous allons clore cette discussion sur la piste de travail 2 sur la responsabilité.

Nous vous demandons de rester dans cette même salle Zoom pour pouvoir continuer et aborder la deuxième partie qui concerne une mise à jour du groupe de travail sur la sécurité publique qui doit commencer d'ici neuf minutes. Donc nous vous demandons de revenir en temps voulu. Cette partie de notre séance est terminée. Merci beaucoup.

### **Mise à jour PSWG GAC**

GULTEN TEPE : Manal, nous allons commencer.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Bonjour à tous encore une fois. Je vous remercie d'être connecté à temps pour la séance du groupe de travail de sécurité publique qui durera 45 minutes. Les membres du groupe de travail vont nous présenter une mise à jour sur les efforts, sur les stratégies et les stratégies pour l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS et pour garantir que les opérations du PSWG et des autres parties prenantes soient améliorées. Je vais donc céder la parole maintenant à Laureen et Chris, qui sont déjà connectés. Ils ont ouvert leur micro et leur caméra. Je ne sais pas si commencera, Chris ou Laureen. Je vous cède la parole.

LAUREEN KAPIN : C'est moi qui commence. Vous m'entendez bien ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, bien sûr, nous vous entendons très bien.

LAUREEN KAPIN : J'avais des écouteurs, mais je ne savais pas s'ils fonctionnaient bien.

Soyez tous les bienvenus. Je sais que nous travaillons sur différents fuseaux horaires, donc je remercie tous ceux qui sont connectés depuis des espaces ou des fuseaux horaires où les horaires sont bien différents et bien complexes.

Je veux vous présenter une mise à jour sur le groupe de travail sur la sécurité publique. Nous aurons aussi le temps de répondre à des questions à la fin de la présentation. Voyez maintenant la prochaine diapositive.

C'est un rappel pour nos collègues. Il y a une section sur le site web du GAC qui présente certaines ressources pour nous tous. Et nous avons commencé notre travail formel comme groupe sur la sécurité publique en juin 2015. Avant, il y avait un groupe qui faisait de grands efforts, des collègues qui travaillaient sur les questions liées à l'application de la loi et à la protection des consommateurs et qui travaillaient pour atténuer ces problèmes. Ils ont ensuite formé le groupe de sécurité publique, qui a été constitué en juin 2015. Il y avait des efforts préalables. Il y a maintenant les termes de référence qui sont donc à votre disposition aussi.

Ce groupe de travail présentera aujourd'hui une mise à jour générale du travail fait et accepté par le GAC le 16 mars 2020. Vous ne vous étonnerez pas de voir que nous portons notre attention sur les moyens d'atténuer l'utilisation malveillante du DNS et le cyberdélit. Nous nous engageons à travailler et nous travaillons avec l'organisation de l'ICANN et la communauté de l'ICANN pour pouvoir déterminer les améliorations que nous pourrions apporter à notre travail. Je vais maintenant vous faire un commentaire.

Et je veux féliciter aussi mon collègue Chris qui a participé il y a peu de temps de manière constructive et très informative à une séance sur l'utilisation malveillante du DNS. Dans cette équipe, on mettait

---

l'accent sur le besoin de travailler de manière conjointe avec les différents acteurs au lieu de participer à de nombreux débats sur le fait de savoir si l'utilisation malveillante du DNS augmente ou pas, parce que cela dépendra des statistiques que chacun de nous pourrait considérer et du système de mesures pris. Mais je ne pense pas qu'il y ait de divergence à cet égard.

Notre collègue Ashley s'est centrée aussi sur ce message, c'est-à-dire nous n'avons pas besoin de discuter des statistiques parce que nous sommes tous d'accord en ce sens que l'utilisation malveillante et le cyberdélit sont des questions négatives et il faut que nous cherchions une manière de pouvoir résoudre ces problèmes. Voilà la première composante importante de notre plan de travail.

Comme vous le savez, nous avons travaillé avec le GAC pour les services d'enregistrement de noms de domaine et nous avons porté nos efforts sur un groupe qui travaille sur le PDP pour travailler sur des recommandations qui jetteront les fondations pour pouvoir ensuite disposer de ces services. Il y aura ensuite une séance complète sur les services d'annuaire de données d'enregistrement plus tard dans la journée. C'est une partie toujours très importante de notre plan de travail. Et dépendamment du système qui sera mis en œuvre, ce système devra répondre à ce besoin de protection du public.

Enfin, au niveau interne, dans notre plan de travail, nous mettons toujours l'accent sur la manière de continuer à être efficace et cohérent pour répondre aux besoins du GAC et aux besoins des agences de sécurité publique ainsi qu'aux besoins dans la

communauté dans son ensemble. Nous sommes toujours attentifs à pouvoir avancer dans notre travail et pouvoir aider nos collègues et pour éviter que ce travail ne soit pas fait que par un petit nombre de collègues. Généralement, nous travaillons avec un certain nombre de parties prenantes pendant cette réunion. Nous avons déjà participé à certaines réunions avec l'organisation ICANN ainsi qu'avec le personnel du bureau technique qui travaille sur l'outil de rapport d'utilisation malveillante avec les bureaux d'enregistrement, l'ICDC, l'ALAC, et nous avons eu des interactions avec tous ces groupes pendant cette réunion. Nous coordonnons aussi notre travail avec ces parties prenantes pendant cette réunion.

Prochaine diapositive. Il me semble que nous ayons sauté une diapositive. Voilà, la précédente s'il vous plaît. Voilà, celle-là. Je vais maintenant vous céder la parole, Chis.

CHRIS LEWIS-EVANS :

Comme Laureen l'a dit, il y a une série d'interactions au sein du PSWG et nous avons eu une réunion avec un ensemble de collègues du GAC – une très bonne réunion d'ailleurs. Et il y a quelques participants du Canada que nous ne voyons pas depuis un certain temps, donc c'est un plaisir de les revoir. C'est vraiment très bon qu'ils partagent avec nous leur expérience opérationnelle. C'est vraiment très agréable de revoir tous les collègues du GAC. Il faut considérer aussi qu'il faut encourager les agences de la sécurité publique pertinentes, les agences concernant la protection du consommateur, comme Laureen l'a dit. C'est une très bonne expérience du point de vue opérationnel.

---

Nous avons essayé aussi de présenter des mises à jour sur la manière dont les politiques peuvent affecter au niveau opérationnel notre travail et comment on peut protéger le public. Nous avons donc fait un travail très intéressant avec un échange d'information très abondant. S'il y a d'autres pays qui voudraient participer, ils peuvent nous contacter et nous communiquerons quels sont les engagements qu'ils devront prendre.

Par rapport à ces engagements, nous célébrons qu'il y ait toujours l'engagement des membres du groupe de travail sur la sécurité publique et des volontaires, comme cela a été dit dans la réunion avec le Conseil d'Administration. Le travail que l'on fait en ce moment est un travail vraiment très important et il faut distribuer la charge entre les membres du PSWG. Tout ce que l'on pourra faire pour nous aider sera toujours considéré comme des efforts bienvenus. Prochaine diapositive s'il vous plaît.

Maintenant, je cède la parole à Laureen.

LAUREEN KAPIN :

En ce qui concerne l'augmentation de la charge de travail dans notre groupe, nous avons besoin d'un autre coprésident pour le groupe de travail sur la sécurité publique. Donc cette personne qui a été nommée, Chris Lewis-Evans, a travaillé de manière inlassable et a participé à de nombreux efforts de direction au cours des dernières années. En ce sens-là, le fait de compter sur sa participation au PSWG

permettra de renforcer notre efficacité et la participation des parties prenantes pour réaliser le travail nécessaire.

Je voudrais dire aussi que Chris a joué d'autres rôles de direction. Dans ce sens-là, ce que nous ferons, c'est justement établir clairement la fonction qui est jouée depuis déjà un certain temps. De temps en temps, les coprésidents des groupes de travail sont relayés, et il y a eu d'autres membres du GAC qui ont occupé ces trois positions de coprésidents. Il y a certains critères pour la sélection sur lesquels nous voudrions attirer votre attention. Par exemple, il faut qu'il y ait une contribution active et soutenue au sein du GAC et dans le groupe de travail sur la sécurité publique, mais en particulier pour le groupe de travail sur la sécurité publique parce que nous avons un rôle fondamental en ce qui concerne les efforts et notre participation par rapport à ces questions qui demandent d'avoir une expérience assez particulière. Nous faisons confiance à cette expérience pour pouvoir aller de l'avant dans notre travail.

Vous allez voir que le dernier point dit qu'il faut avoir une capacité pour pouvoir consacrer suffisamment de temps et des efforts au travail du PWSG. C'est un défi pour nous tous, en particulier par rapport à notre travail quotidien, surtout si l'on tient compte de la nature de notre travail qui a changée par rapport justement aux défis soulevés par la covid-19. Il y a probablement des questions que nous devons considérer. Chris a pu cependant consacrer une partie importante de son temps et de ses efforts au groupe de travail du PWSG.

Voilà donc le travail que Chris a fait. Il a pu avancer, établir l’agenda du PSWG, il a établi des canaux de communication. C’est une personne qui a beaucoup de connaissances et qui a travaillé de manière ardue en tant que membre du EPDP dans un groupe réduit du GAC. Il a contribué aussi au groupe de travail du SSAC sur l’utilisation malveillante du DNS. Il a travaillé aussi dans les séances intercommunautaires et représente bien sûr le groupe de travail de la sécurité publique dans bon nombre de débats intercommunautaires. Nous sommes donc très heureux d’annoncer qu’il a été nommé en tant que coprésident. Nous tiendrons compte de tous les commentaires que nous aurons reçus jusqu’ici. Tous ces commentaires que nous avons reçus jusqu’ici sont de vraies affirmations de soutien à Chris dans ce nouveau rôle. Je vois qu’il a reçu aussi le soutien dans le chat. Prochaine diapositive.

Chris, je vais vous céder la parole. Allez-y.

CHRIS LEWIS-EVANS :

Merci beaucoup Laureen. Je vous remercie de vos paroles chaleureuses. Je préférerais m’occuper de questions telle que le EPDP. Comme Laureen l’a dit, nous avons commencé par une interaction avec de nombreuses parties prenantes. Je veux partager avec vous une partie des résultats disponibles pour ce qui est de l’accès aux données d’enregistrement des gTLD.

En ce qui concerne l’étape 2 du EPDP, il y a eu des doutes dans les différents groupes de parties prenantes et un bon nombre d’entre eux



étaient centrés sur l'équilibre existant entre les coûts et les bénéfices. Je crois que bon nombre d'entre vous doivent se souvenir des déclarations du GAC où l'on soulignait certaines inquiétudes concernant ce thème. Mais il faut aussi voir qu'il s'agit d'inquiétudes que partagent d'autres SO et AC.

On a signalé certaines inquiétudes par rapport aux recommandations présentées par la GNSO au Conseil d'Administration dans lesquelles il n'y avait pas de consensus dans certains cas et je crois que ceci a été présenté par l'ALAC. Là, au cours de la dernière réunion, on a mentionné, je ne sais pas si c'était ce matin de très bonne heure, je crois que Chris Disspain du Conseil d'Administration a donné une réponse. Je devrais lire les transcriptions. Mais je crois que là, la question a été clairement abordée.

Nous avons encore certaines inquiétudes liées à l'exactitude des données d'enregistrement. L'ISPC l'a appuyé et ceci a été appuyé aussi par un certain nombre de groupes de parties prenantes intéressées à voir comment on fait l'interprétation du RGPD et la relation avec l'exactitude des données d'enregistrement.

Il y a d'autres collègues qui se sont réunis avec nous et ils ont pu réitérer les mêmes commentaires que nous avons présentés au Conseil d'Administration au cours de l'étape 2 du EPDP. Il y a eu également un grand intérêt à cet égard et des mesures proactives pour arrêter l'utilisation malveillante du DNS. Cela a trait à l'enregistrement de .dk et cette question pourra être expliquée dans

une séance sans doute. Ceci a éveillé un grand intérêt dans la séance plénière de l'utilisation malveillante du DNS tenue il y a peu.

Voilà donc un panorama général des différents engagements avec les parties prenantes.

LAUREEN KAPIN :

Si vous me permettez, je vais intervenir un instant avant de continuer avec Chris.

Pour ce qui est des coûts et bénéfices, ceci a été signalé par plusieurs groupes de parties prenantes et ce point sera détaillé plus tard. Je voulais signaler dans ce sens qu'il y a des préoccupations sur qui prendra en charge le coût et le système et pour savoir si les utilisateurs vont pouvoir le payer, un point c'est tout.

On a parlé avec le Conseil d'Administration. Je ne veux pas dire qu'on a eu une réponse complète mais si j'ai bien compris Chris Disspain, il semblerait que l'analyse coûts-bénéfices a déjà été effectuée et ceci, avant que le Conseil d'Administration considère ce point, c'est-à-dire s'il va accepter les recommandations.

Voilà ce que je voulais dire à titre d'information.

CHRIS LEWIS-EVANS :

Merci Laureen.

Maintenant, on passe à l'utilisation malveillante du DNS. La séance d'il y a quelques heures a été vraiment très bien, très productive. Très bonne présentation de Jeff du SSAC.

On a souligné le fait que l'utilisation malveillante du DNS et les menaces de cette utilisation malveillante peuvent continuer d'évoluer. Elles ne vont pas disparaître, mais le pourcentage en volume n'a pas affecté dans une grande mesure jusqu'à présent les systèmes. Il y a des mécanismes concrets et clairs que l'on peut utiliser pour atténuer ce préjudice.

Et les messages à tenir compte sont un grand pourcentage des données, les messages sont clairs, concis et opportuns et ils ont des conséquences avec des divisions temporelles. La formation à propos de la question est très importante, quelles sont les données, qui contacter, quelles sont les données qu'il faut mettre à disposition pour prendre des mesures contre les différentes parties concernées.

Je crois qu'il faudrait parler des dispositions contractuelles un peu plus tard, Laureen. Il s'agit d'un mécanisme clé dont nous disposons pour exiger le respect de certaines actions ou la mise en place de certaines actions. C'est une discussion permanente que nous menons et c'est un domaine clé où il faut nous concentrer à partir d'aujourd'hui.

Il y a une grande préoccupation par rapport au fait que les processus ne sont pas profités et n'abordent pas vraiment la question de l'utilisation malveillante du DNS ou le respect de la vie privée, la

représentation. En mentionne beaucoup le PDP des procédures ultérieures. Comme on l'a déjà dit, j'ai parlé avec le SSAC. J'ai eu le plaisir de voir les documents et dans les prochaines semaines, il va y avoir une analyse avec des recommandations concrètes. Le SSAC n'a pas encore approuvé tout ce document, mais il analyse la nature de ces recommandations et cela sera très utile pour la communauté.

Puis, il faut penser à la formation. Tout ce que l'on peut faire n'est pas suffisant et il faut penser à ce que les autorités chargées de la sécurité publique sachent ce qu'il faut pour pouvoir protéger.

LAUREEN KAPIN :

Je fais une petite pause pour répondre à la question de Jorge, si nous avons une idée claire pour savoir ce qu'il faudrait adapter dans les contrats, si cela était nécessaire. Il faut se mettre en rapport avec les autres groupes de parties prenantes et l'ICANN sur cette question. Certaines questions ont déjà été identifiées. Il y a eu de la correspondance sur les dispositions du contrat pour savoir si elles sont suffisamment claires, à savoir la spécificité du besoin d'informer de l'utilisation malveillante du DNS après le rapport qu'il faut faire au tout début, les audits des opérateurs de registre, quelles sont les obligations des opérateurs de registre en réponse à l'utilisation malveillante du DNS ; ce sont des responsabilités qui vont au-delà du monitoring.

En réalité, ce sont des questions ouvertes et nous pensons que la meilleure manière d'agir, c'est de se mettre en rapport avec nos

---

associés dans la communauté et l'organisation ICANN afin de déterminer s'il y a des lacunes, des manques de clarté, des incapacités d'application ou d'exécution, puis pouvoir arriver à des propositions concrètes.

La réponse courte est qu'il y a un sens de question ponctuelle à tenir en compte mais que nous travaillons de manière conjointe à l'élaboration de propositions.

Je redonne la parole à Chris.

CHRIS LEWIS-EVANS :

Merci Laureen. Prochaine diapositive s'il vous plaît. Merci.

Ici, je me suis trompé de nom. Je crois que ceci a été publié la semaine dernière, le rapport sur le hameçonnage avec des données mises à jour. La lecture de cette étude a été intéressante. Elle a une perspective différente. Il y a les rapports DAAR et les menaces qui ont trait à l'utilisation malveillante du DNS, puis le rapport d'Interisle qui a abordé ceci de manière différente par rapport aux tendances du volume. Comme vous pouvez le voir ici, à droite, on voit une augmentation significative des noms ayant été identifiés comme étant utilisés de manière malveillante.

Dans le rapport DAAR, vous devez avoir entendu pendant la séance que les chiffres sont assez nivelés. Il y a certains pics et on peut dire que statistiquement, tout en considérant le nombre de domaines d'utilisation malveillante, il est très difficile d'établir une

compensation soit disant par rapport au volume et au préjudice réel qui est créé. On passe maintenant à la diapositive suivante.

Ceci ne fait que répéter ce que j'ai montré au cours de la séance plénière. Ces données sont basées sur différentes sources. Les menaces sont diverses et elles ne font qu'augmenter à mesure que le public utilise de plus en plus l'internet. À mon avis, il s'agit de la question pour que les gens puissent utiliser l'internet en toute confiance à des fins personnelles, commerciales, pour leur vie quotidienne, etc.

Il y a des augmentations de coûts de la perte de données. Il faudrait considérer cela comme quelque chose qui produit un impact. Il faudrait envisager la diminution du préjudice. Cette dernière donnée prise de l'autorité de la protection des données du Royaume-Uni dit qu'au premier trimestre de cette année, 60 % des violations de la cybersécurité ont été le hameçonnage et les logiciels malveillants. Cela dans le contexte de l'utilisation malveillante du DNS est très pertinent. Je crois que tout le monde au sein de la communauté considère que ceci fait partie de l'utilisation malveillante du DNS. Le coût de la violation de données, que ce soit pour les entreprises ou les personnes, est très élevé. Et personnellement, je suis convaincu que ceci met en exergue le coût de ce problème.

C'est tout de ma part.

LAUREEN KAPIN :

Ici, on revient à la question des dispositions contractuelles et de leur exigibilité. Pour donner un peu plus de contexte, je dois dire que les engagements d'intérêt public sont des dispositions spécifiques dans les contrats des nouveaux gTLD qui visent à incorporer des informations dans les contrats pour protéger le public contre des conduites malveillantes. Ils proviennent des alertes précoces du GAC et de l'avis du communiqué de Beijing de 2013. Il y a eu une préoccupation soutenue par rapport à l'application de ces PIC et de leur respect, de leur application dans cette procédure de règlement de litige si complexe et prolongée. La correspondance entre le Conseil d'Administration et le groupe des procédures ultérieures crée de nouvelles préoccupations par rapport à la possibilité de nouveaux PIC volontaires futurs. On a reçu la garantie du Conseil d'Administration que ces préoccupations ont vraiment trait aux PIC volontaires, pas aux PIC obligatoires.

Les mesures de protection du GAC sont appliquées aux engagements d'intérêt public obligatoires et il nous a été garanti que ces PIC ne sont pas considérés comme incohérents par rapport aux statuts de l'ICANN. Les engagements volontaires couvrent une gamme variée et d'après ce que j'ai pu comprendre à partir de l'explication présentée lors de la réunion préalable avec le Conseil d'Administration, il y en a certains qui pourraient violer les dispositions des statuts de 2016. Il faut donc en faire une analyse ultérieure et continuer à en débattre.

Je crois que cela met l'accent sur le besoin de continuer à analyser la question, mais il faut établir des limites pour savoir s'ils sont à

l'intérieur ou à l'extérieur, s'ils sont incohérents par rapport aux statuts de l'ICANN. Nous devons donc être attentifs aux événements à venir.

Je voulais aussi faire savoir notre inquiétude par rapport aux dispositions contractuelles. Il se peut que ce soit quelque chose de nouveau mais en fait en 2013, dans la communauté des organisations d'application de la loi, on a beaucoup insisté sur ces thèmes-là. Et cela a été le thème d'une question du GAC dans différents communiqués. Nous avons reçu une réponse de l'ICANN. Comme vous pouvez le voir, il y a des dispositions qui font référence à cela et que j'ai mentionnées lorsque j'ai répondu à la question de Jorge et qui ont fait l'objet de ces questions, à savoir la spécification 11 concernant l'obligation d'identifier et de faire un suivi des menaces contre la sécurité, jusqu'à quel point cette obligation doit être respectée pour le moment où il faut identifier la menace.

Il y a aussi quelques préoccupations par rapport à l'audit et au respect de cela de la part de l'ICANN. Il y a certains registres qui ne tiennent pas compte de leur obligation sous la spécification 11 de fournir des informations d'audit par rapport à ce qui est demandé par l'ICANN. Tout cela implique un défi pour l'auditeur et pour son travail d'audit.

Je voulais dire qu'il y aura un audit des bureaux d'enregistrement dans un certain temps, qui a été reporté par suite des défis à relever causés par la covid-19. Mais nous savons que cet audit sera fait. Je voulais le dire. Prochaine diapositive s'il vous plaît.



Je voulais aussi parler des recommandations concernant l'utilisation malveillante du DNS de l'équipe de révision de la concurrence, du choix et de la protection du consommateur et de la confiance du consommateur qui est un autre groupe au sein de notre communauté. Il y a ici beaucoup de recommandations concernant l'utilisation malveillante du DNS, y compris ces chiffres que nous voyons là. Ces chiffres sont les chiffres précis des recommandations du rapport du CCT, des dispositions pour encourager l'adoption de mesures proactives contre l'utilisation malveillante. Toute cette idée des incitations a été au centre d'une forte discussion, même dans le chat, des séances spécifiques sur l'utilisation malveillante du DNS et les dispositions contractuelles qui cherchent à prévenir l'utilisation systématique de la part des bureaux d'enregistrement ou des registres spécifiques de l'utilisation malveillante contre la sécurité du DSN. En fait, lors de la dernière séance intercommunautaire, on a montré des statistiques qui permettaient de voir qu'une bonne partie de l'utilisation malveillante est centrée sur un nombre assez réduit de registres ou de bureaux d'enregistrement.

Par conséquent, cette recommandation de l'équipe CCT a bénéficié d'une étude sur l'utilisation malveillante du DNS. Il y a peu d'acteurs qui sont responsable d'un grand pourcentage de l'utilisation malveillante. Il faudrait trouver une manière de lutter contre ce comportement pour empêcher que cela ne se reproduise.

Enfin, une dernière question de la publication de la chaîne des parties responsables des enregistrements, nous parlons de ce qui suit. Nous

pouvons disposer d'informations dans le registre du WHOIS qui nous disent quel est le bureau d'enregistrement et qui est le registre. Mais si les choses sont résolues, nous pourrions perdre l'idée de qui est responsable de cet enregistrement. Il s'agit d'une disposition spécifique dont le but est de s'assurer que lorsque l'information sur un domaine est résolue, il faut qu'elle soit publiée sur le registre du WHOIS pour que cette informations soit disponible pour ceux qui pourraient en avoir besoin.

Je veux signaler aussi que le Conseil d'Administration nous a dit qu'un certain nombre de ces recommandations qui ont été diffusées feront l'objet de mesures que le Conseil d'Administration prendra. Ces recommandations seront publiées. Nous sommes très reconnaissants de cette mesure qui a été prise et de ses fondements. Nous remarquons que nous avons présenté plusieurs fois notre avis en ce sens que cette recommandation doit être poursuivie et nous espérons que cela sera fait.

Nous avons quelques minutes pour des questions si vous en avez. Je vais donc poursuivre parce qu'il y a quelques questions depuis le début et je ferai de mon mieux pour y répondre de manière ordonnée. Je vais demander à Chris de m'aider à y répondre de la manière dont cela se passera.

La première concerne Lauren et elle est posée par Susan Payne. Cette question se rapporte aux statistiques si l'on tient compte du fait que l'on cherche des solutions au lieu de continuer à débattre sur les

---

statistiques. C'est une question vraiment valable : « Comment va-t-on mesurer si l'on n'a pas des statistiques comparatives ? »

Je crois que c'est une question appropriée. Je crois, en ce sens-là, Susan, que nous disposons de quelques ressources et des outils que nous pouvons utiliser. Et il faut que nous soyons efficaces ici. Et je parlerai aussi de certains commentaires du chat.

Nos collègues de DAAR sont ici pour participer par rapport à la manière dont les statistiques sont informées ainsi qu'aux possibles moyens de les améliorer. Je crois que le système DAAR et d'autres initiatives que l'ICANN a déjà commencé à mettre en œuvre sont un bon point de départ. Je crois aussi qu'il y a d'autres types d'informations qui viennent d'autres collègues de la communauté. Il y a le rapport d'Interisle. Il y a aussi les titulaires de droit de propriété intellectuelle qui ont leurs propres statistiques. Pour des questions de compétence et concurrence, nous n'avons pas diffusé cela. La réponse serait la suivante. Il faut analyser l'information à laquelle on peut accéder et déterminer quelle sera la meilleure formation sur laquelle nous pourrions nous appuyer pour faire ces mesures.

Il se peut que l'on continue ces discussions avec nos collègues du DAAR pour que cette information soit plus intéressante. Il y aurait donc d'autres moyens ou manières de mesurer cela.

Un autre point par rapport à ce que Susan a commenté, je sais que les bureaux d'enregistrement et les registres ont leurs propres informations qui sont spécifiques. Cette information sera clé pour

chaque partie contractante et pour l'évaluation de chacune de ces parties contractante ainsi que les outils dont on se servira. Je crois que chaque partie contractante fait un suivi pour voir s'il y a une solution qui peut être mise en œuvre, qui puisse avoir un impact ou un effet.

Je continuerai à lire dans le chat pour voir s'il y a des questions. Et j'invite Chris, bien sûr, à m'aider, qu'il fasse de même que moi.

CHRIS LEWIS-EVANS :

Il y a un commentaire concernant le DAAR et sur la manière dont le PSWG peut faire des suggestions.

Nous avons eu des réunions déjà avec l'équipe du bureau du directeur de la technologie cette semaine et nous avons soulevé cette question. Nous avons reçu une bonne mise à jour sur ces points. Nous avons parlé aussi de la manière dont nous pouvons faire des suggestions pour des mises à jour. Nous considérons des principes clés du DAAR qui concernent le partage de l'information.

Je continuerai. Je vois qu'il y a une question liée au DNS sur HTTPS. C'est une question qui apparaît sur le chat. Comme vous le savez tous, il s'agit d'une question assez complexe qui implique aussi un nouveau travail. Il y a des apports que nous avons reçus par rapport au nouveau projet que nous avons sur ce domaine, mais nous n'avons pas avancé autant que nous aurions voulu le faire en matière de DNS pour ce qui est du HTTPS. Nous espérons obtenir davantage d'informations pour la prochaine réunion de l'ICANN.

LAUREEN KAPIN :

Je crois qu'il y a une question de Laurie Schumann sur les sources de données et l'utilisation malveillante de marques ou de contenus soumis aux droits d'auteur. Je ne sais pas la réponse qui peut être apportée à cette question. Je ne me souviens pas avoir vu ou entendu parler de ceci. Laurie, ce sera un travail pour votre groupe de parties prenantes pour que vous nous présentiez davantage d'informations sur ce thème en particulier. Je crois que vous êtes les plus à même de le faire.

Il y a aussi une question de Brian Beckham qui dit ce qui suit : « La question sur les statistiques reconnaît l'aspect qualitatif, c'est-à-dire l'impact d'une attaque de logiciels malveillants, mais c'est purement quantitatif ? »

C'est une très bonne question mais lorsque nous voyons l'impact que cela peut avoir, l'impact qualitatif est un impact très important aussi. Les attaques de logiciels malveillants ont été très importantes. Dans ce cas particulier, on attaque par exemple les systèmes d'un hôpital à tel point que l'on ne peut pas accéder à des registres plus anciens et cela peut donner lieu à des décès ou cela peut avoir un impact très négatif sur le traitement donné aux patients.

Pour ce qui est des attaques de hameçonnage, cela peut aussi au niveau financier porter un préjudice très grand et cela porte surtout sur les petites entreprises qui sont les victimes de ce type d'attaque. Donc l'aspect qualitatif en ce qui concerne le DNS est très profond et

vous pouvez l'observer tel que cela est signalé. Dans ce cas particulier, c'est un très faible pourcentage du système de noms de domaine, mais lorsque cela se produit, les dommages sont réels et c'est vraiment terrible.

Je crois que sur ceci, je vais remercier tout le monde pour l'attention portée à ces questions et du soutien que vous apportez à notre travail. Je ne sais pas s'il y a d'autres questions. Vous pouvez nous contacter directement et nous allons vous répondre avec bonne volonté.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Laureen et Chris. Merci beaucoup à vous tous de ce dialogue très intéressant. Merci Chris et Laureen de ces diapositives pleines d'information et je vous remercie pour toutes les questions qui ont été posées. Je félicite Chris de sa nomination en tant que coprésident du groupe de travail ainsi que le groupe de travail de pouvoir disposer de quelqu'un qui est tellement proactif dans le travail à mener à bien.

Ceci nous mène à la fin de la séance de mises à jour sur le groupe de travail sur la sécurité publique du GAC. Nous aurons une pause de 30 minutes. Revenez à 13h30 UTC pour la séance protection des données RDS et WHOIS. Cette séance est close. Merci beaucoup à vous tous.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**